



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 mai 2018

Compte-rendu

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 17 ☒ Pouvoir(s) : 2 ☒ Votants : 19</p> <p><u>Date de convocation :</u> 23 mai 2018</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u> 31 mai 2018 / 1^{er} juin 2018</p> <p><u>Et de la publication le :</u> 31 mai 2018 / 1^{er} juin 2018</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAFFIER, Farah HASSAN, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Monique LARGOT, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u> Stéphane TOURNOUD donne procuration à Monique LARGOT, Yves PELLOUX-GERVAIS donne procuration à Patrick GIROUD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Michel CHANCY</p>
--	--

Travail de réflexion sur les tarifs périscolaires

Présentation du Bilan de l'aide à la restauration CCAS:

Claude Muller explique que l'aide à la restauration a été mise en place suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2015, et prévoit une participation du CCAS de 1,50 € par repas pour les quotients familiaux compris entre 0 et 300 € et 1 € pour les quotients de 301 à 600 €. Depuis 3 ans, cette aide a été peu activée (2015 = 1 demande, 2016 = 5 demandes, 2017 = 3 demandes) alors qu'elle pourrait concerner 24 familles environ. Malgré l'information donnée aux familles, ce dispositif semble ne pas être adapté et ne répond pas aux finalités.

Par ailleurs, bien que l'analyse des besoins sociaux 2018 compte 74% de familles satisfaites des services communaux, elle met en lumière un certain nombre d'insatisfactions, notamment concernant les tarifs de restauration.

Pour permettre une équité de traitement, Claude Muller propose que ce soit la Commune qui prenne en charge ce soutien à la restauration pour les quotients familiaux les plus modestes.

Dominique UNI rajoute que l'analyse des résultats de l'enquête sociale menée par le CCAS de Saint-Vérand et la prise en considération des remarques avancées par les délégués des parents d'élèves, rencontrés à plusieurs reprises par la Commission Éducation, sont l'occasion de réfléchir à nouveau collectivement à la manière dont la municipalité souhaite accompagner les enfants et leurs familles.

Il est, de ce fait, apparu important à la Commission Éducation de proposer, à l'ensemble du Conseil Municipal, de nouvelles pistes de politique tarifaire prenant davantage en compte les difficultés financières de certains.

Dominique UNI présente ensuite à l'assemblée les deux propositions de tarifs périscolaires pour la rentrée 2018-2019.

2018-32–Tarifs périscolaires applicables à partir du 1^{er} septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour la proposition 2, 6 voix pour la proposition 1 et 2 contre, approuve les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2018 :

QUOTIENT FAMILIAL	ALSH MATIN	PAUSE MERIDIENNE	ALSH SOIR
	7h30 - 8h30 (par enfant)	11h30-14h15 (par enfant)	16h30 - 18h30 (par enfant)
0 à 300	0.82 €	3.00 €	1.28 €
301 à 600	0.82 €	3.50 €	1.28 €
601 à 900	0.92 €	4.00 €	1.48 €
901 à 1200	1.02 €	4.50 €	1.68 €
1201 à 1500	1.12 €	4.86 €	1.89 €
1501 et plus	1.22 €	4.96 €	2.09 €

QUOTIENT FAMILIAL	GARDERIE	TAP sans restauration	GARDERIE
	11h30 - 12h30 (par enfant)	11h30 - 12h30 (par enfant)	13h30 - 14h15 (par enfant)
0 à 300	0.82 €	0.82 €	0.00 €
301 à 600	0.82 €	0.82 €	
601 à 900	0.92 €	0.92 €	
901 à 1200	1.02 €	1.02 €	
1201 à 1500	1.12 €	1.12 €	
1501 et plus	1.22 €	1.22 €	

2018-33 – Accueil de loisirs Zébulon – Tarifs du mini-camp organisé du 23 au 27 juillet 2018

Dominique UNI, première adjointe, expose aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs Zébulon pour le mini camp organisé cet été à LA CHAPELLE EN VERCORS du 23 au 27 juillet 2018. Suite à la commission *Éducation et Jeunesse*, après explications et simulations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs
0 à 350	130.00 €
351 à 600	150.00 €
601 à 900	180.00 €
901 à 1200	200.00 €
1201 à 1500	230.00 €
A partir de 1501	260.00 €
Extérieurs à la Communauté de Communes – jusqu'à 900	270.00 €
Extérieurs à la Communauté de Communes – à partir de 901	290.00 €

2018-34 – Réalisation d'un emprunt de 400 000 € auprès du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement importants sur la commune, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000 € ainsi qu'il a été prévu au budget 2018. Le conseil municipal a pris connaissance des offres de financements des organismes financiers : Banque Postale - Caisse d'Épargne Rhône-Alpes - Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais - Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais comme organisme financier selon les modalités suivantes :

☞ Montant du prêt :	400 000.00 €
☞ Durée du prêt :	15 ans
☞ Objet du prêt :	financer l'investissement de la commune
☞ Tranche obligatoire au taux fixe :	400 000.00 €
☞ Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29 juillet 2018
☞ Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 1.28 %
☞ Base de calcul des intérêts :	taux fixe % l'an – base 365 jours
☞ Échéances d'amortissement et d'intérêts :	7 337.76 €
☞ Mode d'amortissement :	trimestrielle
☞ Remboursement anticipé :	indemnité de 5% du montant du capital remboursé
☞ Commission :	400.00 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec l'organisme financier ainsi qu'à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

2018-35 – Budget annexe eau et assainissement – Clôture et transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement de la Commune à SMVIC.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, SMVIC porte les compétences eau et assainissement sur la commune. Dans le cadre du transfert de ces compétences, Jean-Philippe GORON, adjoint aux finances, explique que les résultats budgétaires du budget annexe correspondant, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie, par délibérations concordantes de SMVIC et de la commune. Les résultats budgétaires de clôture 2017 sont définis comme suit :

✗ Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	138 050.43 €
✗ Résultat de clôture de la section d'investissement :	- 21 751.37 €

Les dépenses engagées et mandatées, les recettes dont le titre a été émis et la trésorerie afférente aux compétences transférées, **sont maintenus dans la comptabilité de la commune**, car ils sont rattachés aux exercices budgétaires durant lesquels la commune était compétente. Les restes à recouvrer de la Commune, en date du 29 mai 2018, sont de **27 139.10 €**. Les restes à réaliser en investissement, en date du 31 décembre 2017, s'élèvent à **47 719.54 €** en dépenses et **0.00 €** en recettes.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la clôture du budget annexe eau et assainissement de la Commune et autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du budget annexe eau et assainissement dans le budget principal de la commune par opérations non budgétaires. Il approuve le transfert partiel des résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe eau et assainissement à la SMVIC comme défini ci-dessous :

- ✗ Excédent de **138 050.43 €** : **transfert partiel des résultats à la SMVIC** par mandats sur le compte 678 d'un montant de **92 794.72 €** pour le budget annexe de l'Eau de SMVIC et d'un montant de **32 195.71 €** pour le budget annexe de l'assainissement de la SMVIC.
- ✗ **Maintien dans le budget général de la Commune de 13 060.00 €** pour la prise en charge des éventuelles admissions en non valeurs sur les recettes des exercices pour lesquels la Commune était compétente.
- ✗ Déficit de **- 21 751.37 €** : **transfert en totalité des résultats à la SMVIC** par titre sur le compte 1068 - Réserve excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de **- 10 427.95 €** pour le budget annexe de l'Eau de SMVIC et d'un montant de **- 11 323.42 €** pour le budget annexe de l'assainissement de la SMVIC.

De plus, le Conseil Municipal valide le maintien dans le budget général les dépenses engagées et mandatées, les recettes dont le titre a été émis ainsi que la trésorerie afférente aux compétences transférées. Il dit que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés sont inscrits au Budget général 2018 de la commune aux comptes 678 et 1068 - Réserve excédent de fonctionnement capitalisé.

2018-36 – Renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la gestion en commun du Transport Intercommunal Collaboratif (TIC)

Monique LARGOT, conseillère municipale, présente un premier bilan du fonctionnement du TIC : peu de participants Saint-Vérannais mais les utilisateurs semblent satisfaits. Pour adapter au mieux ce service aux besoins des habitants, le fonctionnement du TIC a été modifié (pas d'inscription préalable).

Elle rappelle que, par délibération n°2017-49 en date du 24 octobre 2017, une convention d'entente intercommunale pour la gestion en commun du TIC a été adoptée pour une durée de six mois. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler pour une nouvelle durée de six mois à compter du 1^{er} juin 2018, cette convention d'entente intercommunale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juin 2018, la convention d'entente intercommunale pour la gestion en commun du Transport Intercommunal Collaboratif (TIC).

2018-37 – CAO Groupement de commandes pour le marché des vérifications périodiques réglementaires mutualisé

Dans le cadre du groupement de commandes pour le marché des vérifications périodiques réglementaires mutualisé et piloté par la Commune de Saint-Marcellin, Jean-Philippe GORON explique qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Jean-Philippe GORON, représentant titulaire, et Bernard EYSSARD, représentant suppléant.

2018-38 – Programme de travaux de voirie 2018 sur la commune – Marché selon la procédure adaptée-Entreprise retenue

Olivier GAILLARD expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie - Programme de travaux 2018, les travaux ont fait l'objet d'une consultation en vue de la passation d'un marché selon la procédure adaptée. Quatre candidats ont remis une offre dans les délais. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 28 mai 2018. Elle a analysé les offres selon les critères énoncés au règlement de la consultation. Le classement s'effectue comme suit :

Nom de l'entreprise	Montant HT de l'offre	Montant TTC	Classement
CHEVAL	64 999.50 €	77 999.40 €	4
CHAMBARD	57 999.00 €	69 598.80 €	2
COLAS	62 964.50 €	75 557.40 €	3
EUROVIA	49 781.50 €	59 737.80 €	1

Selon la proposition de la Commission des plis, l'offre d'Eurovia a été classée N°1 étant la moins-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise EUROVIA classée n°1 comme titulaire du marché pour un montant de **49 781.50 € H.T soit 59 737.80 € TTC.**

2018-39 – Église de Saint-Vérand - Tableau *La Cène* - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de demander une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental de l'Isère. La Direction de la culture et du patrimoine du Conseil Départemental nous a déjà attribué une première subvention d'un montant de 3 463.00 €, ce qui correspondant à 25 % du montant total du coût estimé (13 850.00 € HT). Au vu du montant de l'estimation, une nouvelle demande de subvention auprès de la Maison du Territoire peut être faite pour un montant estimé à 5 617.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle demande de subvention.

Questions et informations diverses

Bernard EYSSARD indique que le marché hebdomadaire va fêter son premier anniversaire et ses organisateurs proposent un apéritif le 17 juin prochain. La présence des élus serait la bienvenue. Patrick GIROUD, Nicole MENUET et Monique FERRIEUX proposent d'y être présents.

Dominique UNI annonce une réunion le 7 juin à 19 h 30 à Vinay pour la présentation par le bureau d'études New Deal du rapport intermédiaire sur le projet de territoire intercommunal.

Olivier GAILLARD revient sur la réunion de démarrage de chantier qui s'est déroulée le 25 mai avec GEG et l'entreprise Eiffage pour l'installation du gaz de ville, l'entreprise Toutenvert pour l'accessibilité des bâtiments écoles et cantine. Ces travaux auront lieu entre le 25 juin et le 20 juillet 2018. Le planning des travaux a été réalisé avec les entreprises et sera expliqué aux utilisateurs lors d'une rencontre programmée le 4 juin.

Une réunion a eu lieu le mercredi 16 mai au lotissement Les Frênes avec la Police de l'Eau, Agathe GIRIN, de la SMIVC, et le bureau Alp 'Études au sujet des dégâts intervenus dans la Cumane au niveau de ce lotissement. La digue ne sera pas reconstruite à l'identique car inefficace en cas de grosses crues. En accord avec les services de l'État, le bureau d'études va proposer une consolidation de la berge avec des matériaux en place (arbres) et une végétalisation de la berge. Un travail sera aussi proposé sur la berge de l'autre rive, afin de limiter l'impact d'une crue pour le lotissement Les Frênes et provoquer un parcours à moindre dommage. Ces travaux pourront être réalisés au début d'automne.

Claude MULLER souhaite reporter l'inauguration de l'extension du Mixage Café en septembre pour pouvoir bien la préparer notamment pour l'invitation de tous les partenaires.

Prochain conseil municipal : mardi 3 juillet 2018 à 20h30.